

### CONVOCACTION

Date : 5 décembre 2023

Affichée le : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 25  
Votants : 36  
Pouvoirs : 12  
Absent : 2

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - M. Gérald FACCHINI.

### LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

13 DEC. 2023

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE  
LE :

19 décembre 2023

#### Absents représentés

M. BOUKHACHBA  
Mme MOUSSATEN  
Mme MEUNIER  
Mme TALL  
Mme DUHIN  
Mme SAKHO  
Mme HAMADOUC  
M. N'DIAYE  
M. ZAHRAOUI  
Mme JACQUEMART  
Mme M'BAYE  
M. LUCAS

Pouvoir à M. KHOULA  
Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. BROCHOT  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à Mme FAZAL  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à M. BOULHAMANE  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à M. NACHITE

#### Absents non représentés

Mme MEHADJI, Mme DUCHATELLE.

**Secrétaire de séance** : Jessica ELONGUERT

## 28 Convention d'objectifs du Centre social Georges Brassens - Renouvellement

### Rapport de présentation :

#### **Cédric LEMAIRE, Adjoint**

Les relations entre la Ville et le Centre social associatif Georges Brassens s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs qui ont donné lieu à la signature de conventions d'objectifs.

La Ville de Creil considère ainsi le Centre social Georges Brassens comme un partenaire majeur de l'animation socioculturelle sur le territoire participant au mieux vivre ensemble, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, à la prévention et la réduction des exclusions sociales

La dernière convention d'objectifs afin de formaliser ce partenariat arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il apparaît nécessaire de conclure une nouvelle convention permettant au Centre social Georges Brassens de poursuivre ses actions conformément à ses statuts et dans le cadre de son projet social conclu avec la CAF.

Ainsi l'association s'engage notamment à :

- Promouvoir la place de chacun de l'inscription à l'action,
- Entretenir la relation au quartier et à ses habitants,
- Soutenir l'expressions culturelles, de solidarité et de fraternité,
- Impulser de nouvelles pratiques en lien avec les enjeux environnementaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 060-216001743-20231218-028CM111223-DE



Cette nouvelle convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et détaille notamment les engagements de l'association et de la ville, les conditions et modalités d'octroi de subventions communales ainsi que les contrôles que la Ville est en droit de faire.

Il est également stipulé l'obligation à l'association de remettre un rapport d'activités annuel et un bilan financier certifié.

Il vous est demandé d'approuver la convention d'objectifs avec le Centre social Georges Brassens.

**Monsieur Mohamed AIT MESSAOUD ne prend pas part au vote.**

Vous êtes appelés à voter.

**Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 8 novembre 2023,  
 Vu la convention ci-annexée,  
 Considérant que la convention d'objectifs arrive à échéance le 31 décembre 2023,  
 Considérant que la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec le Centre social Georges Brassens,  
 Entendu le rapport de présentation,

**Vote**

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver la convention d'objectifs pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'association Georges Brassens, ainsi que tous les documents y afférents.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville.

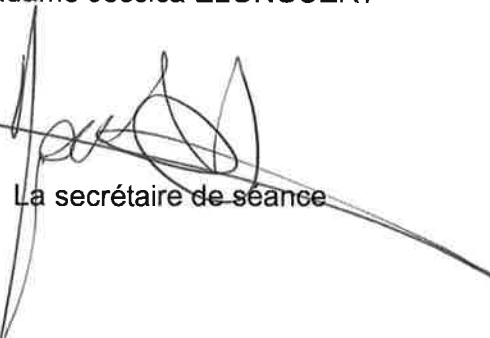
CREIL, le **18 DEC. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

  
 Maire de Creil  
 Président de l'ACSO



  
 La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le **19 décembre 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)